

ATHENEE LOUISIANAE  
CONCOURS de 1895.

L'ATHENEE propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

LE MANSURIS DE NAPOLÉON. Ier sur une des portes de la FRANCE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1896 inclusivement.

Leuteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane sera tenue à concourir.

Les manuscrits devront être écrits entièrement à la main, sans papier, sur

les deux faces d'une page et démontrer une réelle connaissance de l'art.

Les manuscrits devront être envoyés au Concours national pour examiner les manuscrits, ouvre réglement l'enveloppe dans laquelle le nom du concurrent qui a été médaillé, pour s'assurer qu'il a été dans les conditions d'admission.

Le concours pourra accorder des mentions honorables.

Le manuscrit gagnant couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La préparation de la médaille sera faite dans les édifices publics. On décrira, dans ces édifices, tous les éléments d'une forte et artistique.

Le prix du lundis de la lardate sera procédé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents et leurs mentions honorables seront déclarées devant le jury et le public.

Les candidats devront se soumettre à toutes les dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne se rendront.

Tout candidat qui sera connuera sa devise, sera hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire général,

BUS ROUEN,  
P. O. Box 725.

Les avocats trouveront utile à consulter la liste ci-dessous des jours où sont appelables (retournables) à la Cour Suprême, les affaires des diverses paroisses de l'Etat.

Assomption, les seconds lundis de janvier, avril et de novembre.

Ascension, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Candide, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cadet, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Bâton Rouge, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Bâton Rouge, Ouest, les seconds lundis de janv, avr et de novembre.

Bienveu, les seconds lundis de mai et de décembre.

Bossier, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caddo, les seconds lundis de mai et de décembre.

Caldwell, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Gaillard, les seconds lundis de mai et de décembre.

Cameron, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Est Carroll, les seconds lundis de mai et de novembre.

Ouest Carroll, les seconds lundis de mai et de novembre.

Catahoula, les seconds lundis de mai et de décembre.

Clairolle, les seconds lundis de mai et de décembre.

Concordia, les seconds lundis de mai et de décembre.

Deshamais, les seconds lundis de janv, avr et nov.

De Soto, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Feliciana, Est, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Inerville, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Jackson, les seconds lundis de mai et de décembre.

Jefferson, les premiers et seconds lundis de chaque mois.

Lafourche, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Lafayette, seconds lundis de janv, avr et nov.

Tangipahoa, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Union, les seconds lundis de mai et de décembre.

Vermilion, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Vernon, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Washington, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Washburn, les seconds lundis de mai et de décembre.

Winn, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Ouachita, seconds lundis de mai et de novembre.

Orleans, premiers et troisièmes lundis du mois.

Plaquemines, premiers et troisièmes lundis du mois.

Poitevin, les seconds lundis de janv, avr et nov.

Richland, les seconds lundis de mai et de novembre.

Rousseau, les seconds lundis de janv, avr et nov.

St-Bernard, les premiers et troisièmes lundis du mois.

St-Charles, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Domingue, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-James, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Marie, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Pierre, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Vincent, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Martin, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

St-Jean-Baptiste, les troisièmes lundis de janv, avr et nov.

St-Jacques, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.

Tensas, les seconds lundis de mai et de décembre.

Terrebonne, les quatrièmes lundis de mars et de novembre.